

Pays: Belgique

Commission: Droits de la femme et de l'égalité des genres

Problématique: Quels objectifs et projets pour une inclusion professionnelle et sociale ainsi que pour La Défense des droits des femmes ?

La Belgique est un pays situé au Nord-Ouest de l'Europe, ses pays frontaliers sont la France, l'Allemagne, le Luxembourg et les Pays-Bas. La Belgique est une monarchie constitutionnelle et parlementaire. Le premier ministre est Alexandre de Croo qui appartient au Parti Libéral et démocrate flamand et qui est au pouvoir depuis octobre 2020. Elle est membre fondateur de l'Union Européenne avec l'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas en 1992. Notre pays a ratifié la convention internationale sur l'élimination de toute les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1985. Pour 2030, notre pays travaille sur les objectifs et projets pour une inclusion professionnelle et sociale ainsi que pour La Défense des droits des femmes.

Le Plan Europe Egalité Horizon 2030, proposé par l'Union Européenne, a pour but de mettre en place de nouveaux projets et de nouveaux objectifs afin d'assurer pleinement la défense des droits des femmes. L'égalité des sexes reste fragile et n'est pas tout à fait acquise, les principales victimes de ces discriminations sont les femmes. La Belgique souhaite donc participer au sein de l'Union Européenne dans la mise en place de nouvelles politiques pour faire face à cette inégalité. On devra aborder donc des sujets comme l'IVG, l'égalité des salaires, le harcèlement sur le milieu professionnel et la faible représentation des femmes dans la politique et le sport.

Notre pays est concerné du fait de cette inégalité entre les genres que l'on peut voir dans des domaines différents, et pas seulement en Belgique mais dans toutes l'Europe. En effet, même si l'IVG est autorisé sans contraintes en Belgique, ce n'est pas le cas pour des pays comme la Pologne où il est interdit sauf dans des cas exceptionnels ou comme Malte où il est totalement interdit. Sachant que l'interdiction de l'IVG va à l'encontre des droits de la femme en tant que citoyenne, comment est-ce que l'Union Européenne permet-elle l'interdiction de celui-ci dans certains de ces membres? Un autre problème est celui de l'inégalité des salaires qui varie selon le pays. En 2018 dans l'Union Européenne la différence est inférieure à 15,7%, la Belgique reste dans les pays dans lesquels l'écart est de moins de 10% avec une différence de 6,5 %. On s'intéresse aussi à l'harcèlement sexuel sur le milieu professionnel qui une source d'indignation. Selon un étude de la Fondation Jean Jaurès, 60% des Européennes ont été déjà victimes d'une forme de sexisme ou de harcèlement sexuel au travail au cours de leur vie professionnelle. Enfin, on se préoccupe aussi de la faible représentation des femmes dans le sport, les postes politiques ou de haute responsabilité.

Nous considérons que notre pays est engagé dans la lutte contre la discrimination entre les genres même si on sait qu'on a beaucoup de travail à faire. C'est pour cela que la Belgique a contribué à la mise en place des lignes directrices sur les violences contre les femmes et la lutte contre toute discrimination à leur encontre avec l'Union Européenne. La Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a été adoptée en 1979. Notre pays a ratifié à la fois la Convention en juillet 1980 et son protocole facultatif additionnel en juin 2004. En outre, depuis 1946, les Nations Unies ont créé la Commission de la condition de la femme qui se dédié exclusivement à lutter contre l'inégalité entre les sexes et à l'indépendance des femmes. La Belgique participe activement dans cette commission dans le contexte de l'UE. Dans le cadre du Conseil des Droits de l'Homme et de la troisième Commission de l'assemblée générale, la Belgique soutient les initiatives visant à contrôler la discrimination à l'égard des femmes et protéger les droits des femmes, ainsi comme le programme d'action de Pékin.

Pour envisager le Plan Europe Égalité Horizon 2030 on propose de travailler plus sur des stratégies pour finir avec les différences de salaire et sur des projets pour intégrer les femmes dans tous les professions possibles et leur facilité insertion qui se vois beaucoup de fois rendu plus difficile par la grande charge de travail qu'elles ont au sein du foyer par exemple. On peut donc dire que la Belgique sait que la lutte contre l'inégalité entre les sexes n'est pas encore finie et qu'il y a encore du travail à

faire. C'est pour cela qu'on s'engage à travailler avec l'Union Européenne pour faire face aux discriminations subies par les femmes.